ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 90004

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les mesures en matière de sécurité routière. La sécurité routière est un enjeu majeur et une politique ambitieuse a été mise en place depuis plusieurs années. Les résultats jusqu'alors encourageants, au regard du nombre de tués en baisse, ont connu cette année une augmentation, qui doit nous faire redoubler d'efforts. Nombre de nos concitoyens considèrent que la politique en matière de sécurité routière est trop punitive et pénalise trop fortement des conducteurs qui commettent de petites infractions (excès de vitesse inférieur à 5 km/h). Aussi, au-delà de la répression nécessaire, des mesures encourageantes pourraient voir le jour, comme un système de bonus pour les bons conducteurs. Le principe reposerait sur une gratification, en points par exemple ou en minoration des amendes, pour un conducteur qui n'aurait pas commis d'infraction pendant un certain nombre d'années et qui serait verbalisé pour un petit dépassement de vitesse. Ce système pourrait favoriser chez les conducteurs une bonne conduite afin de pouvoir bénéficier de ce bonus. Il lui demande donc si ce sytème de bonus pourrait être mis en oeuvre et plus généralement quelles mesures, ne reposant pas sur la sanction, sont envisagées.

Données clés

Auteur : M. Jean-Yves Le Déaut
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 90004
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 octobre 2015, page 7550
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)